

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ**
-----**N° SG 2026-792**

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise MENUISERIE JL RESBEUT sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **51 rue des Bouchers** à l'occasion d'approvisionnement de chantier nécessitant le stationnement d'un camion grue,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le **30 septembre 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite le **30 septembre 2026 de 13h30 à 17h** :

- Rue des Bouchers sur la partie comprise entre la rue Genas Duhomme et la rue de Cabourg, au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdit le **30 septembre 2026** :

- Rue des Bouchers sur 3 places de stationnement face au n°51.

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MENUISERIE JL RESBEUT.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le Vingt-cinq septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

